



LA JONCHERE - Carrières du Puy-Bernard. L'extraction du kaolin. Edit. Bonnaud et Bayle, ph. Bayle

En chemin :

- Terrils, anciennes carrières d'extraction du kaolin et installations ;
- La forêt, les panoramas, l'arboretum et ses arbres remarquables ;
- Le site de la Pierre Branlante, les chemins bordés de murets de pierres sèches, les chaos rocheux ;
- Le site de VTT extrême, Moutain Bike Park, base de parapente ;
- La réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges.

Ne pas jeter sur la voie publique



Crédit photos : Conseil départemental de la Haute-Vienne, Haute-Vienne Tourisme

5 Avant la Pierre Branlante, arrivé à la base de Moutain Bike Track (VTT), respecter les consignes de sécurité. Sur la droite, la Pierre Branlante, chaos granitique, superbe panorama et base de lancement de deltaplanes et parapentes. Rejoindre le chemin et prendre à droite. Respecter la signalétique et découvrir les installations des vététistes de l'extrême dans la forêt.

6 Suivre la route à droite en descendant et aller à droite sur la piste forestière goudronnée. La suivre sur quelques centaines de mètres avant d'emprunter une piste forestière descendant sur la droite. Après 150 m, prendre le sentier à gauche.

7 Suivre le sentier puis le chemin entre plantation (à droite) et feuillus (à gauche) jusqu'à une excavation sur la gauche. Au fond, la fontaine Bastiat (ancienne galerie d'exploitation du kaolin ou "renard"), site Natura 2000. Ressortir et tourner à gauche, faire quelques mètres et monter à gauche le long de la fosse d'extraction. Suivre le sentier en remontant le long des fosses d'extraction de kaolin, sur les terrils de stérile résultant de l'affinage du kaolin (panorama)... Descendre du terril, remonter en longeant les terrils et la carrière, toujours visibles, les puits de sondages en partie comblés. Tourner à gauche entre la carrière et le bassin supérieur (eau servant à l'affinage du kaolin) pour rejoindre la piste forestière.

L'exploitation des carrières de kaolin commence en 1812 dans les monts d'Ambazac.

8 Poursuivre à droite la voie goudronnée et emprunter en face la piste forestière. Suivre toujours tout droit jusqu'à la piste proche de la RD50. Prendre la piste à droite et la suivre. Passer un croisement, suivre toujours tout droit et enfin tourner à gauche la piste descendante jusqu'à la RD50. Prendre à droite et longer la RD50 sur 100 m avant de bifurquer sur la gauche à la barrière fermant aux véhicules l'accès à la forêt domaniale et à l'arboretum. Passer à côté de la barrière et suivre la piste descendant toujours sur la droite jusqu'à proximité de l'entrée de l'arboretum.

9 Sortir sur le chemin, prendre à droite sur le chemin des Pérettes. Suivre jusqu'à la rue de la Trahison. Tourner à droite puis à gauche sur la RD 50. Au feu, traverser jusqu'à la place de l'église et rejoindre le parking.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'office de tourisme des monts d'Ambazac et du val du Taurion
à Ambazac
Contact : 05 55 56 70 70
En savoir + sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.
Pensez à emporter vos détritres et à refermer les barrières derrière vous.
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux VTT sous leur responsabilité mais déconseillé aux cavaliers.
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112
SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

LA JONCHERE-SAINT-MAURICE

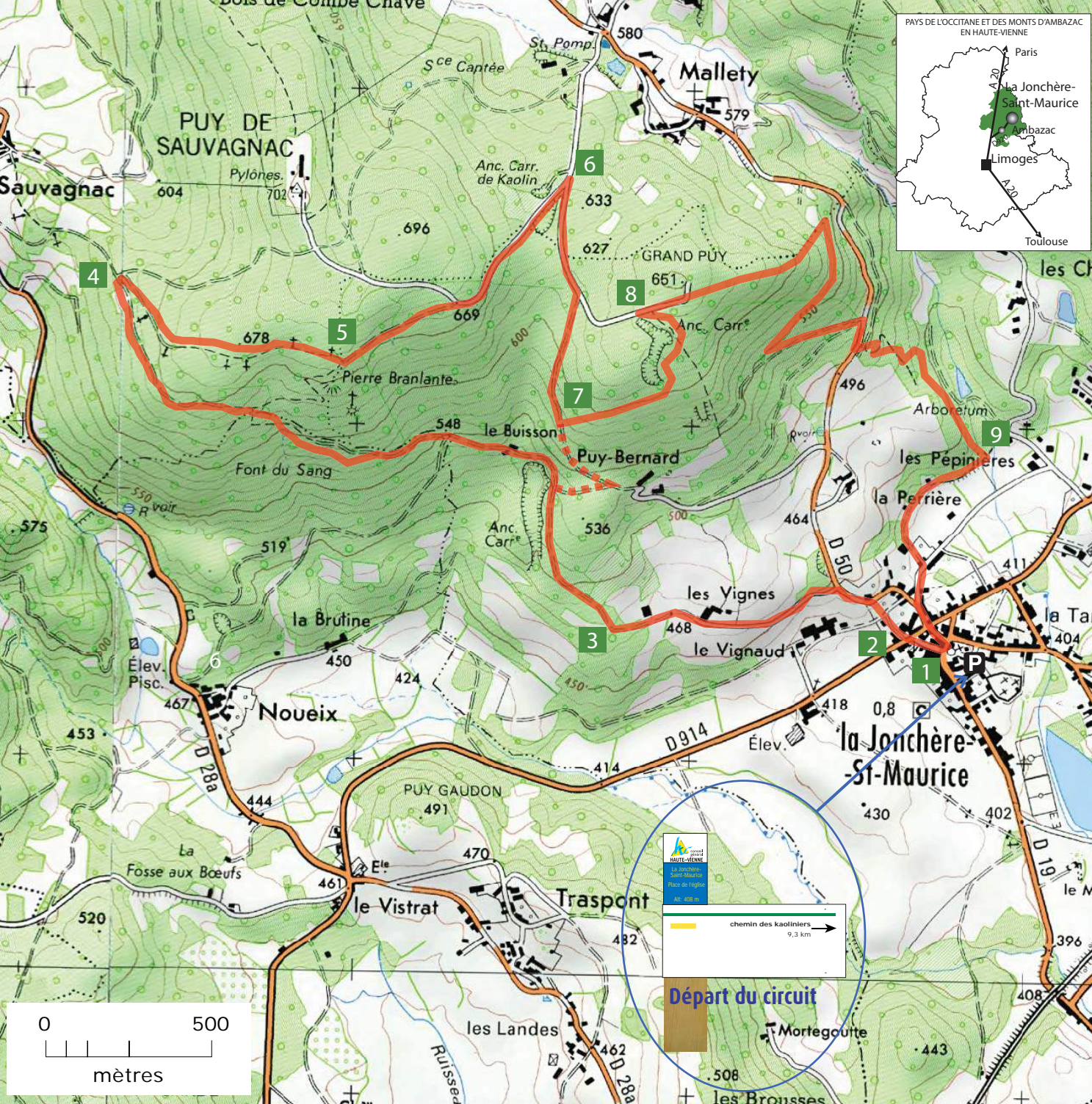
Chemin des kaoliniers

2 h 30 - 9,3 km

variante : 1 h 30 - 5,6 km

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

PAYS DE L'OCCITANE
ET DES MONTS D'AMBAZAC



Info pratique

Accès : à 37 min de Limoges. Prendre l'A20 en direction de Paris puis la sortie n°27. Suivre la direction Ambazac par la RD220. Au rond-point, prendre à droite la RD920. Suivre la direction La Jonchère-Saint-Maurice par la RD914.

Départ : parking devant l'église.

Les pratiques possibles
 Continuité d'itinéraire
 Mauvaise direction
 Changement de direction

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé cumulé
2 h 30	9,3 km	jaune	difficile	420 m

Itinéraire

- Prendre la rue de la mairie, traverser la place et prendre le passage des Ormes. Suivre tout droit la venelle des Ormes et prendre à gauche sur la RD50.
- Suivre la RD et emprunter la route des Vignes sur la gauche. Après le hameau des Vignes, poursuivre dans le chemin qui monte sur la droite.
- Poursuivre le chemin montant tout droit et se diriger vers l'ancien hameau, en ruine, du Buisson. Suivre le chemin principal montant tout droit le long des murets des anciens communaux et laisser les chemins tant à droite qu'à gauche.
Variante : à l'intersection, prendre le chemin sur la droite et passer devant le chêne remarquable du Puy Bernard et au prochain croisement tourner à gauche en montant.
- A l'intersection, prendre à droite sur 30 m puis à droite, suivre l'ancien chemin des moines qu'utilisaient les ecclésiastiques pour se rendre depuis le prieuré à la Pierre Branlante.
Liaison : à 850 m, la maison de la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges.

Remarquez sur certaines pierres de l'ancien pavage, les traces d'usure laissées par les charrettes aux roues cerclées de fer. Malgré l'enrésinement, observez les chênes aux troncs torturés, les houx et les hêtres, en cause l'altitude et la pauvreté du sol.

